

CHARTRE RSE

Dans un contexte de forte concurrence internationale et de globalisation économique, **la société LACROIX Georges** a souhaité exprimer son engagement, ses valeurs et son identité en établissant une charte de responsabilité sociale et environnementale.

Sensible au Pacte Mondial, initiative lancée par Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, **la société LACROIX Georges** affirme sa responsabilité et son engagement en prenant en compte les dimensions sociales, humaines, économiques et environnementales de son activité dans ses relations avec ses partenaires et ses salariés.

Les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la construction de sociétés plus stables, inclusives et durables. Leurs parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, sous-traitants) sont de plus en plus vigilantes quant à leur exemplarité et les invitent à faire preuve de responsabilité sur les domaines clés du « Global Compact », dans leurs stratégies et leurs opérations.

LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Le « Global Compact » propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



Dans ce cadre, **la société LACROIX Georges** s'engage dans une démarche de développement durable construite autour des axes suivants :

- **Axe social**

Respect des Droits de l'Homme

Egalité des chances

Non discrimination

Respect du droit et du code du travail

Amélioration des conditions de travail, de la santé-sécurité et du bien-être au travail

Négociation collective dans le cadre d'échanges réguliers pour aborder les conditions de travail

Accès à la formation

Exigences sociales envers nos fournisseurs

Engagement dans des politiques des mécénats et partenariats

- **Axe environnemental**

Limitation et réduction de l'empreinte environnementale et énergétique

Diminution et revalorisation des déchets

Prise en charge des déchets pétroliers et matières premières par une société habilitée

Revalorisation des déchets carton et papier en interne

Contrat de fourniture d'électricité verte avec la société ENI.

Exigences environnementales envers nos fournisseurs :_ROHS - REACH -

Dodd-Frank Consumer Protection Act

- **Axe économique**

Lutte contre la corruption

Veille et traçabilité de la provenance des matières premières

Exigences éthiques envers nos fournisseurs et sous-traitants dans le cadre de la lutte pour l'abolition du travail des enfants, du travail forcé ou obligatoire.

